

EREN

Paroisse réformée la Chaux-de-Fonds

Assemblée de paroisse ordinaire du lundi 5 mai 2025 à 19H30 au

Centre paroissial, procès-verbal

Présidence : Laurent Huguenin

Scrutateurs : Eric Develey et Marcel Jaquet

Excusés : Monique Linder, Gisèle Demierre, Françoise Dorier, Vy Tirman, Gaël Letare

Présents : 38 paroissiens/nes

1. Accueil et méditation

Laurent Huguenin remercie chacun de sa présence, confirme que l'assemblée a été convoquée selon le règlement et peut donc siéger valablement.

Elisabeth Müller Renner débute cette soirée par une prière : une invocation nous invitant à faire silence, à écouter, à prier et à accueillir l'amour de Dieu.

Le nouvel administrateur, Hugues Houmard, est invité à se présenter :

Monsieur Houmard a vécu dans Jura, à Bienne, puis à Delémont. Il connaît donc bien notre région.

Il a travaillé dans divers domaines : la technique, l'informatique, l'animation (dans les paroisses) et la culture. Ces dix dernières années, il était dans l'équipe de direction de la Plage des Six Pompes.

Dès le 1^{er} janvier 2025, il est engagé par la paroisse comme administrateur à 20%. Il a été accompagné les premiers mois par Jacques Péter.

2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 27 mai 2024

Le procès-verbal est accepté sans remarque.

3. Rapport d'activités 2014 à disposition des paroissiens

Une correction à apporter au rapport : p.24, les deuxième et troisième paragraphes concernent **le temple Farel**.

Monsieur Houmard passe en revue les six sections de ce rapport :

1. Introduction : la mission paroissiale est assurée en 4 axes : vie spirituelle, vie communautaire, diaconie et présence dans la société, ainsi que structures de supports (Conseil paroissial, secrétariat et dicastères).
2. Vie spirituelle : en priorité les différents cultes, fenêtre ouverte sur l'intérieur, nouvelles et prières, sortie Ultra, chants d'Antan, rencontres œcuméniques de préparation au baptême, éveil à la foi, enQuête de Dieu, catéchisme, groupe Cactus, Conseil chrétien, activités du Réseau Evangélique, célébration des services funèbres.
3. Vie communautaire : Paroisse en Fête, activités CCL la Sagne, Activités Bulles-Valanvron-Planchettes, activités germanophones.
4. Diaconie : repas de l'Amitié, Jardin de l'Amitié, Groupe « recherche Dieu », campagne œcuménique de Carême, accompagnement et formation continue des visiteuses bénévoles, engagement dans les EMS de la Chaux-de-Fonds et de la Sagne, visites à domicile.

5. Présence dans la société : Grand-Temple ouvert, temps de l'Avent.
6. Les tâches supports : activités du Conseil paroissial, activités du Colloque, activités du secrétariat de paroissial, activités du dicastère Finances-Bâtiments-Instruments, activités Information Communication.

Reprise du rapport point par point, questions et remarques :

-Pourquoi y a-t-il moins de cultes au Home de la Sagne :

En 2024, il y a eu un culte par mois à la Sagne, dont 3 au Home. La paroisse est toujours très bien accueillie au Home, cependant, depuis la période COVID les mesures sanitaires ont été modifiées et de plus il n'y a pas d'équipe d'animation le dimanche pour collaborer à la mise en place d'un culte.

-Dans le domaine de la diaconie, il faut ajouter l'intervention de Req'EREN qui organise un café-contact, mais nous n'avons pas de rapport sur leurs activités.

-Remise du Grand-Temple à la Commune, demande de précisions :

Thierry Muhlbach nous informe :

Depuis quelques années, des discussions ont lieu entre la Commune et la paroisse pour la remise du Grand-Temple à la Commune. Ces discussions ont toujours lieu dans un esprit positif.

Plusieurs facteurs indépendants de la paroisse ont ralenti le processus.

Au départ, il a été proposé la création d'une association qui aurait pour but de piloter et régler les activités au Grand-Temple. Puis, en novembre dernier, la Commune a renoncé à cette proposition, le changement des membres d'une telle association pourrait poser problème et modifier les objectifs de base.

Deux propositions ont alors été faites par la Commune :

1. le temple est cédé à la Commune, la paroisse est locataire prioritaire et gère les activités et le temple.
2. le temple est cédé à la Commune, les services de la Commune gèrent les activités et le temple et accorde des droits à la paroisse.

Etre gestionnaire du Grand-Temple paraît trop lourd pour notre paroisse. La seconde proposition semble plus adaptée à notre situation. Il est alors demandé à la Commune 30 jours au bénéfice de la paroisse (y compris les cultes), en majorité autour de Noël et de Pâques (souhait partagé par la Commune).

Il est également demandé la gratuité du chauffage.

Il a été rédigé des règles à respecter afin de garantir les valeurs de l'Eglise.

La prochaine séance avec la Commune est fixée à fin mai.

Parallèlement à cette question du Grand-Temple, notre paroisse attend la décision du Synode (juin) concernant l'attribution de postes pour le projet « église et société », ceci afin de s'intégrer aux activités de 2027 : la Chaux-de-Fonds, capitale culturelle. Aucune décision n'ayant encore été prise par le Synode, il n'a pas été possible de déposer des dossiers pour cette année 2027, même si une réflexion a déjà été menée et les projets sont là !

La qualité de ce rapport est relevée, les auteurs sont remerciés. Les ministres et permanents font beaucoup d'efforts pour maintenir le bateau à flot, malgré le peu d'intérêts de la société (comme exemple : 4 baptêmes en un an). Ils sont vivement remerciés.

Ce rapport est accepté par applaudissements.

4. Comptes 2024, rapport des vérificateurs de comptes à disposition des paroissiens

Frédéric Chollet nous présente les comptes :

Les résultats des comptes 2024 sont plus favorables que prévu, les paroissiens ont fourni d'importants efforts, même s'ils sont moins présents.

Produits : Fr. 329'579.10 diminution de Fr. 20'967.-

Les dons et legs ont diminué de plus de Fr. 28'000.-, les cérémonies religieuses de plus de Fr. 7'000.-.

Par contre, les offrandes et souscriptions ont augmenté de Fr. 3'000.- environ et les revenus locatifs de Fr. 11'000.-.

Charges : Fr. 353'708.20 diminution de Fr. 34'157.16

Le poste musique religieuse a diminué de Fr. 6'000.-. Notre organiste est encore en études, son salaire est déterminé par ses diplômes.

Pour le Grand-Temple, certains frais ont été pris en charge par l'ECAP.

L'impôt foncier a été régularisé, en 2023 il a fallu verser le montant de 3 années, en 2024 le montant d'une année.

Les frais des ministres ont aussi dû être régularisés en 2023, en 2024 ils sont à niveau.

Des amortissements ont été fait : pour Parc 9 Fr. 28'000.-, ce qui le positionne davantage au prix réel du marché.

Sans cet investissement, les comptes auraient été presque positifs.

La perte pour 2024 se monte à Fr. 24'129.10

Sur le **bilan**, on constate une augmentation des liquidités grâce à un prêt de l'EREN.

Nous pouvons aussi remarquer qu'en raison des travaux de chauffage à Saint-Jean, le temple a pris de la valeur.

Le capital propre se monte au 31 décembre 2024 à Fr. 983'300.- et une provision (prêt accordé à l'EREN) de Fr. 52'000.-. Total des fonds propres Fr. 1'035'300.-.

Monique Reichenbach et Didier Perrenoud ont vérifiés les comptes et constatés qu'ils étaient parfaitement conformes aux documents remis. Ils recommandent à l'assemblée d'approuver ces comptes et d'en donner décharge au caissier et au conseil paroissial.

Des remerciements sont adressés à Frédéric Chollet pour son excellent travail, ainsi qu'au Conseil de paroisse et au secrétariat.

Les comptes sont approuvés par l'assemblée à l'unanimité des 38 membres présents.

5. Budget 2025, élection des vérificateurs de comptes

Produits : les subventions sont inférieures à 2024. En effet la contribution de l'EREN pour l'église germanophone sera supprimée en raison des changements suite à la retraite d'Elisabeth Müller Renner.

Charges : les frais de musique augmenteront car Vincent Greub progresse dans ses études.

Les frais immobiliers seront plus élevés en raison des frais de rafraîchissement pour un appartement à Numa-Droz 75 et le retour à une « année normale » pour Parc 9.

La situation est stabilisée, mais le déficit prévu est de Fr. 30'000.- et ne permettra pas de faire des amortissements.

Le budget est approuvé par l'assemblée à l'unanimité des 38 membres présents.

Nomination des vérificateurs de compte :

L'assemblée confirme les deux vérificateurs de comptes : Marianne Jeanbourquin et Didier Perrenoud, ainsi que la suppléante Monique Reichenbach.

6. Acceptation par l'assemblée que l'administrateur puisse représenter le Conseil de paroisse et ait le droit d'engager la paroisse par sa signature

Deux signatures pour les démarches financières notamment, celle de Frédéric Chollet et de Hugues Houmard.

L'assemblée accepte que, avec F. Chollet, l'administrateur Hugues Houmard ait sa signature validée.

7. Présentation des activités des visiteur-euse-s dans la paroisse

Elisabeth Müller Renner et Ricco Gabathuler nous présentent les activités des 5 bénévoles :

Attitude d'écoute et d'empathie, soutien spirituel.

Par un jeu de rôle, avec la collaboration de Mme Ummel, visiteuse, ils nous permettent de réfléchir à quelques points importants : proximité entre la visiteuse et la personne visitée, que signifie être à l'écoute, quelles émotions sont révélées ?

Une nouvelle formation va débuter prochainement et intéresse 3 personnes.

En 2026, Elisabeth et Ricco vont prendre leur retraite, la poursuite de ce travail avec les bénévoles, fonction essentielle dans l'Eglise, se poursuivra.

8. Divers

-quel est l'avenir des sapins de Noël ? Juliette Leibundgut constate que des lumières électriques sont maintenant utilisées pour garnir les sapins alors qu'il y a encore un stock de bougies. Elle serait intéressée par racheter ces bougies....à voir

Il est rappelé que la Sagne utilise encore des bougies et du flumicoton pour sa fête de Noël.

-Au nom des laïcs du Conseil de paroisse, Nathalie Charlet rappelle le besoin urgent d'être motivé et de motiver des personnes pour le Conseil. Il y a du travail, et tout se passe dans une ambiance agréable.

Laurent Huguenin clôt l'assemblée à 21H30 avec la prière du Notre Père et le 1^{er} verset de A toi la Gloire.

Les discussions se poursuivent autour d'un verre de l'amitié.